

fac's parisiennes ou de RP

Par **eclectique**, le 18/02/2009 à 10:49

Bonjour,

Je suis actuellement étudiante en L2 à la fac de droit de Nantes et je vais devoir déménager vers Cergy (95) cet été.

J'envisage de faire une demande de transfert à la Sorbonne ou la fac de Cergy-Pontoise. Donc j'aimerais savoir s'il y a des conditions particulières (comme une moyenne minimale, nombre de places etc) pour que le transfert soit admis ?

Et pourriez-vous me conseiller d'autres fac's dans les alentours où le niveau d'enseignement est bon ?

Merci de votre aide.

[/b]

Par **kaptainkarott**, le 18/02/2009 à 21:59

de la L1 au M1 aucune fac ne peut valablement refuser ton inscription. (sauf grand établissement type dauphine où le droit me dit on est bien enseigné.)

Par **eclectique**, le 19/02/2009 à 09:05

Oui valablement peut-être...mais qu'en est-il réellement en pratique ?

Par **Kem**, le 19/02/2009 à 13:15

Ben pour avoir plus facile, va à Cergy.

Pour avoir de meilleurs accès aux M2, va à la Sorbonne ou à Assas (Paris 1 et 2).

bon courage

Par **eclectique**, le **19/02/2009** à **13:27**

J'ai entendu parler qu'il fallait avoir une certaine moyenne pour entrer à Assas...et je doute

avoir le niveau requis ! Image not found or type unknown

En est-il de même pour la Sorbonne ?

Par **Kem**, le **19/02/2009** à **13:32**

Tu parles de rentrer en L3 !

;)

Pas en master Image not found or type unknown

Durant les années de licence, il suffit de demander un transfert de dossier d'une fac à l'autre. Leur motif de refus pourrait être à cause d'un manque de place.

Maintenant, il y a tellement de facultés de droit en région parisienne qu'il me semble

impensable de ne pas trouver de place Image not found or type unknown

Keep cool ^^

Par **eclectique**, le **19/02/2009** à **13:52**

En effet, ça serait le comble que je sois prise nul part.

C'est sûr que j'aimerais bien intégrer Paris I ne serait-ce que pour le choix de mon master ensuite...

Pas d'autres témoignages ?

Par **mathou**, le **19/02/2009** à **16:24**

Bonjour,

:lol:

Si tu veux de l'expérience " pratique ", en voilà 

Pour avoir été dans trois facs, je peux juste te dire qu'en principe, le premier cycle est à peu près le même partout, et que le niveau d'une fac ne signifie pas grand chose à ce stade-là - surtout dans certaines régions où les mêmes profs font cours dans plusieurs facultés.

Les conditions d'admission sont une autre histoire en Master 2, et dépendent presque exclusivement du directeur du Master. Certains conservent un quota de places pour les étudiants issus de la fac, d'autres exigent une parité absolue (y compris garçons-filles), d'autres sont sensibles aux notes avant tout... il n'y a pas d'assurance en s'inscrivant dans une fac de poursuivre automatiquement dans le master voulu.

Concernant les conditions de transfert de dossier, là aussi ça dépend des facs. Il y a quelques années, Assas exigeait une moyenne générale de 14 il me semble. Certaines facs ont des quotas d'étudiants " étrangers " à la fac et prioritaires, d'autres non. Normalement à ton niveau il ne peut pas y avoir de refus de transférer ton dossier, sauf par manque de place en régime présentiel - c'est-à-dire pour ceux qui étudient sur place et suivent les TD. Si ça arrive, au pire tu peux demander à suivre un enseignement à distance puisque tu ne prends pas une place et intégrer par la suite le second semestre en présentiel. Mais c'est tout de même rare qu'il y ait un refus.

Un problème qui peut se poser également : l'incompatibilité administrative des fiches transfert-départ et transfert-arrivée (les fiches à remplir lors de ton transfert et à faire signer par le doyen, autorisant ton départ). Selon les facs ça peut relever de la maison des fous (celle des ).

 douze travaux d'Astérix). Pour certaines facs la fiche transfert-départ conditionne le transfert matériel du dossier alors que pour la fac d'accueil ce n'est qu'une formalité destinée à préparer la décision du doyen...

Le seul moyen de connaître les modalités précises est de consulter le site de la fac d'accueil et le service des transferts, lequel t'enverra les papiers nécessaires avec les conditions exigées.

Un dernier point qui peut être important dans le choix d'une fac : le coût de la vie, des transports etc. Ca peut être mieux de privilégier une fac plus proche plutôt que de viser une fac dite " prestigieuse ". Mais ça dépendra de ton niveau de vie et de tes souhaits. Je te renvoie pour ça à l'index de la section Orientation, tu trouveras d'autres messages sur les transferts de dossier, ainsi que dans la section Divers et vie étudiante.

Par **eclectique**, le **19/02/2009** à **17:15**

Je suis allée voir le service de scolarité de ma fac en décembre pour savoir quand est-ce que je pouvais obtenir une fiche de transfert départ.

Et on m'a répondu que ce n'était pas avant juillet.

Or, les demandes de transfert pour les facs parisiennes se font souvent avant juillet donc ça

risque de poser problème.

Après, je ne sais pas si le service de scolarité a bien compris ce que lui ai demandé...

C'est vrai, que j'avais également pensé à suivre un enseignement à distance puisque le format fac ne me correspond pas tellement.

Mais devant travailler ma concentration, j'ai bien peur que ce ne soit pas le bon plan.

Est-il possible de suivre des TD malgré un enseignement à distance ?

Pour les modalités précises d'admission, j'ai rien trouvé ni sur le site de Paris I ni sur celui de Cergy-Pontoise.

Il faut en effet, que je regarde le coût des transports en commun puisque je pense me déplacer ainsi.

Mais à partir du moment où c'est un abonnement mensuel ou annuel, j'imagine que le coût ne doit pas changer que mon trajet soit de 10 min ou d'1h.

Merci pour ces réponses

Par **doui**, le **19/02/2009** à **17:40**

Sur le prix du trajet, la région Ile-de-France est découpée en plusieurs zones par la RATP. Le prix d'un abonnement varie en fonction du nombre de zones que tu as à parcourir de ton domicile à ta fac. Donc si tu habites près de Cergy, ça te coûtera forcément plus cher d'aller à la Sorbonne qu'à Cergy ...

Par **mathou**, le **19/02/2009** à **17:43**

[quote="eclectique":5z3rd3vd]Je suis allée voir le service de scolarité de ma fac en décembre pour savoir quand est-ce que je pouvais obtenir une fiche de transfert départ.

Et on m'a répondu que ce n'était pas avant juillet.[/quote:5z3rd3vd]

Bambambaaaam... bon, ça commence  Si effectivement il y a des incompatibilités administratives, le mieux c'est de retourner à la scolarité et de demander précisément les choses. Normalement une fiche de transfert-départ est donnée n'importe quand dans l'année, c'est juste qu'elle ne sera pas signée avant une date butoir choisie par les services universitaires. Demande aussi aux services des facs que tu vises, parfois seul leur fiche est utilisée dans le transfert (je ne développe pas en public les délices administratifs et les politiques qui les accompagnent).

[quote:5z3rd3vd]C'est vrai, que j'avais également pensé à suivre un enseignement à distance puisque le format fac ne me correspond pas tellement.

Mais devant travailler ma concentration, j'ai bien peur que ce ne soit pas le bon plan.

Est-il possible de suivre des TD malgré un enseignement à distance ?[/quote:5z3rd3vd]

Si tu trouves une organisation et que tu t'y tiens, c'est faisable, en connaissance de cause.

D'ailleurs en tapant " CAVEJ " dans le moteur de recherche du forum tu trouveras plein de

sujets sur la question et les modalités de travail.

Si tu t'inscris au CAVEJ, l'antenne de Paris I, tu peux suivre les séminaires du samedi il me semble, avec une obligation de rendre les devoirs. Paris VIII propose aussi un enseignement à distance, mais je n'en connais pas les modalités.

Par **Kem**, le **19/02/2009** à **19:52**

Avé,

Sans être inscrit à Paris I mais dans n'importe quelle faculté qui participe au CAVEJ, l'accès au TDs du samedi ou vendredi soir est possible; sans supplément de coût.

L'inscription au CAVEJ était, l'an dernier, de 320 € + inscription à la faculté.

Par **eclectique**, le **24/02/2009** à **11:09**

Je me suis finalement renseignée de nouveau quant à la procédure de transfert départ, dans ma fac.

Et comme ça m'avait été dit, la saisie des transferts départ ne commencera que début juillet...

En plus, ils me disent que je pourrais leur rendre mon imprimé de transfert départ que lorsque j'aurais reçu l'acceptation de ma candidature par la fac d'accueil.

:))

Une jolie galère va commencer ! Image not found or type unknown